

COMMUNE DE HERBITZHEIM

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 mai 2022 à 20h00

Sous la présidence de M. Michel KUFFLER, Maire

Nombre de membres en exercice : 19

Membres présents : 15

Mmes ORDITZ et SEBAA Adjointes,
M. PEISSEL-SARAGOZA Adjoint,
Mmes FALK, KOEPEL, LOCATELLI, MULLER, SCHMITT, STEINER
MM. BUHA, HUMBERT, PADRIXE, ROGER, RUFF

Absence excusée avec procuration : 1

Mme HERTER pour Mme ORDITZ

Absence excusée : 2

M. GILGER et WITTMANN

Absence non excusée : 1

M. MULLER

Secrétaire de séance : Mme ORDITZ

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu précédent
2. Modification délibération n°2022-009 pour achat terrains section 13 « Blesstuecker » à l'Association Foncière (délibération n° 2022-041)
3. Refacturation bornage terrain Duquesnoy (délibération n° 2022-042)
4. Refacturation travaux ostéopathe (délibération n° 2022-43)
5. Prescription bien sans maître lotissement Woog (délibération n° 2022-44)
6. Modification délibération n°20021-84 pour achat terrains Geiskopf (délibération n° 2022-45)
7. Appel d'offre Maison Assistants Maternels : Offre Maître d'œuvre (délibération n° 2022-46)
8. Prescription bien sans maître rue Hopbach (délibération n° 2022-47)
9. Installation d'un commerce ambulant (délibération n° 2022-48)
10. Emplacement bennes de tri pour collecte des OM (délibération n° 2022-49)
11. Choix du bureau d'études pour logements rue de la Rhode (délibération n° 2022-50)
12. Remboursement de frais à Mme Christelle SEBAA (délibération n° 2022-51)

1. Approbation du compte-rendu précédent

Le compte-rendu n'ayant pas été transmis aux conseillers municipaux, ce point est reporté.

2. **Modification délibération n°2022-009 pour achat terrains section 13 « Blesstuecker » à l'Association Foncière** (délibération n° 2022-041)

L'Association Foncière propose de vendre les terrains situés au lieu-dit « Blesstuecker » en section 13 parcelle 214 d'une surface de 12,88 ares et parcelle 215 d'une surface de 12,21 ares à la commune à l'euro symbolique.

Le conseil municipal approuve l'achat de ces terrains par la commune à l'unanimité.

M. Lionel PEISSEL-SARAGOZA représentera la commune pour la signature de l'acte administratif.

3. **Refacturation bornage terrain Duquesnoy** (délibération n° 2022-042)

M. le Maire présente au conseil municipal la facture établie par le cabinet de géomètre LAMBERT pour le bornage du terrain de M. et Mme Duquesnoy. La facture ayant été réglée par la commune, M. le Maire propose de refacturer son montant, à savoir 867€ TTC, à M. et Mme Duquesnoy.

Le conseil municipal approuve cette refacturation à l'unanimité.

4. **Refacturation travaux ostéopathe** (délibération n° 2022-43)

Ce point est reporté.

5. **Prescription bien sans maître lotissement Woog** (délibération n° 2022-44)

Suite à l'arrêté n°2 du 27 octobre 2021, constatant que les parcelles cadastrées section 11 parcelle 117 d'une superficie de 1,36 ares et section 11 parcelle 236 d'une superficie de 0,32 are n'ont plus de propriétaire connu, le délai de 6 mois étant échu au 27/04/2022, elles sont susceptibles de constituer des biens présumés sans maître et être transférées dans le domaine privé communal.

M. le Maire propose au conseil municipal d'autoriser Maître Gussetti, notaire à Sarralbe, à déposer une requête au livre foncier pour intégrer les parcelles concernées à notre domaine.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

6. **Modification délibération n°20021-84 pour achat terrains Geiskopf** (délibération n° 2022-45)

M. le Maire propose aux conseillers l'achat des terrains suivants aux conjoints GEISKOPF :

- parcelle 123/2 section 02 d'une surface de 0,15 are
- parcelle 123/3 section 02 d'une surface de 0,68 are

soit une surface totale de 0,83 are au prix de 1550€ l'are et donc un montant total de 1286,50€.

M. le Maire propose ensuite aux conseillers la vente des terrains suivants aux conjoints GEISKOPF :

- parcelle 123/4 section 02 d'une surface de 0,06 are
- parcelle 123/5 section 02 d'une surface de 0,07 are

soit une surface totale de 0,13 are au prix de 1550€ l'are et donc un montant total de 201,50€.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, ces opérations.

M. Lionel PEISSEL-SARAGOZA représentera la commune pour la signature de l'acte administratif.

7. **Appel d'offre Maison Assistants Maternels : Offre Maître d'œuvre** (délibération n° 2022-46)

M. le Maire présente aux conseillers l'offre de prix établie par l'entreprise WMG ARCHITECTE en vue de l'appel d'offre pour la Maison Assistants Maternels et qui se monte à 25.385,65€ TTC.

Le conseil municipal approuve cette offre de prix à l'unanimité.

8. **Prescription bien sans maître rue Hopbach** (délibération n° 2022-47)

Suite à l'arrêté n°1 du 27 octobre 2021, constatant que la parcelle en nature de terrain en friche cadastrée section 02 parcelle 140 pour une superficie de 1,78 ares n'a plus de propriétaire connu, le délai de 6 mois étant échu au 27/04/2022, elle est susceptible de constituer un bien présumé sans maître et être transférée dans le domaine privé communal.

M. le Maire propose au conseil municipal d'autoriser Maître Gussetti, notaire à Sarralbe, à déposer une requête au livre foncier pour intégrer la parcelle concernée à notre domaine.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

9. **Installation d'un commerce ambulant** (délibération n° 2022-48)

M. le Maire fait part aux conseillers de la demande de M. ZINN Sébastien de louer un emplacement pour son commerce ambulant afin de vendre des produits basés sur les recettes du Saarland tous les jeudis soir de 18h00 à 21h00.

M. le Maire propose de louer à M. ZINN un emplacement place de la mairie, gratuitement le premier mois dans l'attente de voir si le commerce fonctionne, puis par la suite au prix de 20€ par mois.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

10. **Emplacement bennes de tri pour collecte des recyclables** (délibération n° 2022-49)

Au sein du territoire de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue, les emballages seront à trier dans les conteneurs jaunes à partir du 1er septembre 2022. Ces conteneurs seront installés sur les aires de tri de chaque commune.

Dans un souci d'optimiser la collecte, M. le Maire fait part aux conseillers de son souhait d'installer les bennes rue de la gare, le long du mur du cimetière, étant donné que c'est une place centrale et assez vaste pour accueillir la totalité des bennes.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

11. **Choix du bureau d'études pour logements rue de la Rhode** (délibération n° 2022-50)

M. le Maire demande aux conseillers leur accord pour l'autoriser à choisir le bureau d'études structure pour les logements rue de la Rhode.

Le conseil municipal accède à cette demande à l'unanimité.

12. **Remboursement de frais à Mme Christelle SEBAA** (délibération n° 2022-51)

Mme Christelle SEBAA, Adjointe, informe les conseillers de l'achat d'un livre qu'elle a effectué de la part la mairie pour l'anniversaire de M. BEHR.

M. le Maire propose aux conseillers de rembourser à Mme SEBAA le montant de cet achat, à savoir 29€.

Ce remboursement est approuvé par la majorité des conseillers et une abstention en la personne de Mme SEBAA.

Pour signature des membres présents :

M. KUFFLER		Mme LOCATELLI	
M. PEISSEL-SARAGOZA		Mme MULLER	
Mme ORDITZ		M. PADRIXE	
Mme SEBAA		M. ROGER	
M. BUHA		M. RUFF	
Mme FALK		Mme SCHMITT	
M. HUMBERT		Mme STEINER	
Mme KOEPEL			

Pour copie conforme
Fait à Herbitzheim, 06 mai 2022

Le Maire,
M. KUFFLER